

La Lettonie rejoint la zone euro

[La Lettonie est devenue le 1^{er} janvier 2014 le 18^e État membre de la zone euro.](#) Cette adhésion est l'aboutissement d'un [processus de convergence qui avait donné lieu à un rapport publié par la BCE en juin 2013.](#) La Lettonie, qui est membre de l'Union européenne depuis le 1^{er} mai 2004, prévoyait d'intégrer la zone euro dès 2008, mais le pays a été frappé par une importante crise économique en 2008-2009 qui s'est notamment traduite par une chute de 25 % du PIB (17 % pour la seule année 2009). Cette crise a justifié l'application d'un plan de redressement économique drastique, ce qui a permis à la Lettonie de satisfaire aux critères de convergence (inflation, déficit public, stabilité des taux de change et taux d'intérêt à long terme).

INFORMATIONS BANCAIRES ET FINANCIÈRES GÉNÉRALES

Union européenne

1 - BCE

Le Conseil des gouverneurs de la BCE, lors de sa réunion du 9 janvier, a décidé de laisser inchangés les taux d'intérêt directeurs de la BCE. M. Draghi, Président de la BCE, a déclaré, lors de sa conférence de presse : « Les tensions sous-jacentes sur les prix dans la zone euro devraient rester contenues à moyen terme. Corroborant ce scénario, les évolutions monétaires et celles du crédit demeurent atones. Dans le même temps, les anticipations d'inflation à moyen et à long terme pour la zone euro sont solidement ancrées à un niveau compatible avec notre objectif de maintenir l'inflation à des taux inférieurs à, mais proches de 2 %. Cette configuration continue d'indiquer que nous pourrions connaître une période prolongée de faible inflation, suivie d'une remontée graduelle vers des taux d'inflation inférieurs à, mais proches de 2 %. Dans ce contexte, le Conseil des gouverneurs tient à souligner qu'il maintiendra une orientation accommodante de la politique monétaire aussi longtemps que nécessaire, ce qui soutiendra la reprise progressive de l'économie dans la zone euro. En conséquence, nous réitérons fermement nos indications sur la trajectoire future des taux directeurs de la BCE et continuons de prévoir que ces taux resteront à leurs niveaux actuels ou à des niveaux plus bas sur une période prolongée. Comme indiqué précédemment, cette anticipation est fondée sur le maintien à moyen terme de perspectives d'inflation globalement modérées, compte tenu de la faiblesse généralisée de l'économie et de l'atonie des évolutions monétaires. ».

2 - Eurostat

Eurostat a publié le taux de chômage corrigé des variations saisonnières de la zone euro (ZE17). Il s'est établi à 12,1 % en novembre 2013, stable par rapport à avril. Dans l'UE28, le taux de chômage ressort à 10,9 %, stable depuis mai. Dans les deux zones, les taux ont augmenté de façon significative par rapport à novembre 2012, où ils se situaient respectivement à 11,8 % et 10,8 %. En novembre 2013, 26,553 millions de personnes étaient au chômage dans l'UE28 dont 19,241 millions en zone euro. Par rapport à octobre 2013, le nombre de chômeurs a augmenté de 19 000 personnes dans l'UE28 et de 4 000 en zone euro. Parmi les états membres, les taux de chômage les plus faibles ont été enregistrés en Autriche (4,8 %), en Allemagne (5,2 %) et au Luxembourg (6,1 %) ; à l'inverse, les plus élevés se retrouvent en Grèce (27,4 %) et en Espagne (26,7 %).

Actualité législatives

Publications au Journal Officiel

Loi n° 2014-1 du 2 janvier 2014 habilitant le Gouvernement à simplifier et sécuriser la vie des entreprises.

http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=13ABB484C15CD1F551C6B9A960DE84AA.tpdjo01v_1?cidTexte=JORFTEXT000028424785&dateTexte=

Arrêté du 23 décembre 2013 relatif au régime prudentiel des sociétés de financement.

http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=78B5F96C3A1ECA08706AE632EC6D60EE.tpdjo02v_2?cidTexte=JORFTEXT000028396367&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id&idJO=JORFCONT000028396022

Arrêté du 23 décembre 2013 relatif aux conditions d'accès aux activités bancaires et financières et à leur exercice.

http://legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=A9236DDF06544416AA53117466B000DB.tpdjo06v_1?cidTexte=JORFTEXT000028396396&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id&idJO=JORFCONT000028396022

Divers

SEPA : Communiqués de la Commission européenne et de la BCE du 9 janvier 2014 sur l'instauration d'une période de transition.

Communiqué de la Commission européenne : http://europa.eu/rapid/press-release_IP-14-6_fr.pdf / Communiqué de la BCE :

https://www.banque-france.fr/fileadmin/user_upload/banque_de_france/Eurosysteme_et_international/cp-bce-declaration-de-l-eurosysteme-relative-a-la-date-de-fin-de-migration-vers-le-SEPA.pdf

La BCE a présenté le 13 janvier un nouveau billet de la série « Europe » de 10 euros.

https://www.banque-france.fr/fileadmin/user_upload/banque_de_france/Eurosysteme_et_international/cp-bce-presentation-du-nouveau-billet-de-10-euros.pdf

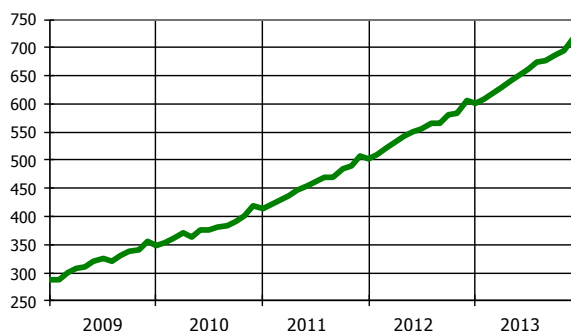
ACTIVITÉS DE L'INSTITUT ET SUIVI DE PLACE

Les émissions nettes

En décembre 2013, les émissions nettes de billets progressent de 21,1 millions d'euros après avoir augmenté de 7,0 millions le mois précédent (+3,0 % contre +1,0 % en novembre) et s'établissent à 714,6 millions d'euros. En volume, les émissions nettes de billets croissent de 4,1 % sur la période (après +1,2 % le mois dernier). Le nombre de billets émis par l'agence IEDOM de Mayotte s'établit ainsi à 13,1 millions au 31 décembre dont 72,3 % sont constitués par la coupure de 50 € (qui représente 66,4 % de la valeur globale de l'émission nette de billets). La progression de l'émission nette a été plus marquée en nombre qu'en valeur ; la valeur moyenne du « billet » circulant dans l'île s'est donc dépréciée de 56 centimes s'établissant à 54,4 € au 31 décembre 2013.

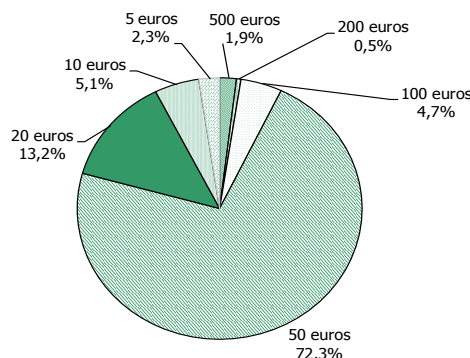
Emissions nettes cumulées de billets au 31 décembre 2013

En millions d'euros



Source : IEDOM

Répartition des billets en nombre au 31 décembre 2013



Source : IEDOM

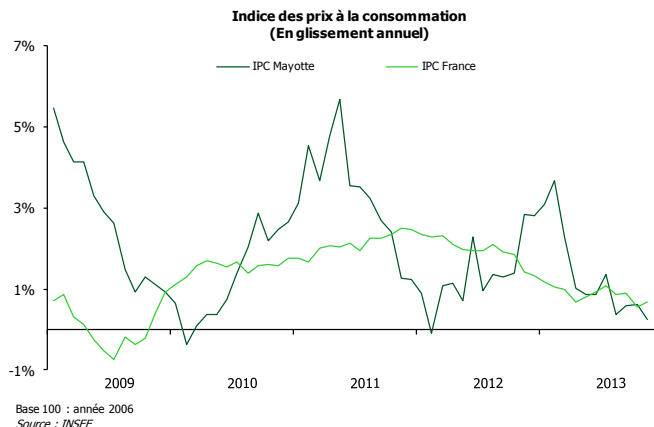
BRÈVES ÉCONOMIQUES, FINANCIÈRES ET SOCIALES

Stabilité des prix en novembre

L'Indice des prix à la consommation (IPC) est stable (+0,0 %) au mois de novembre 2013. Les prix des produits alimentaires augmentent légèrement (+0,3 %) tandis que ceux des services aux ménages diminuent (-0,3 %). L'ensemble des autres postes, produits manufacturés, énergie et tabac, est stable.

Sur un an, l'IPC progresse à nouveau faiblement (+0,2 % contre +0,6 % au mois d'octobre), toujours sous l'effet de la hausse des prix des produits alimentaires (+2,3 % contre +3,2 % au mois précédent). Les prix de l'énergie (-1,1 %), des produits manufacturés (-0,6 %) et des services aux ménages (-0,4 %) se replient.

Le 31 décembre, trois décrets Lurel ont été publiés au journal officiel, le premier pour les départements français d'Amérique, le deuxième pour La Réunion et le troisième pour Mayotte afin de réglementer la fixation par l'État des prix des produits pétroliers. Les prix maximum continueront d'être fixés par le Préfet en tenant compte des spécificités de chacun des territoires. Par ailleurs, le nouveau décret prévoit la fixation des marges, de gros et de détail, maximales autorisées pour les sociétés pétrolières. Enfin, les évolutions des prix devront faire l'objet d'une présentation à l'observatoire des prix, des marges et des revenus.



Base 100 : année 2006
Source : INSEE

Mise en place du droit commun : octroi de mer, construction et logement

La loi de finances rectificative pour 2013, adoptée par l'Assemblée nationale et publiée au journal officiel le 30 décembre 2013, présente plusieurs dispositions spécifiques à Mayotte dans le cadre de la mise en place progressive du droit commun à compter du 1^{er} janvier 2014. Entre autres, l'entrée en vigueur de la taxe sur les boissons non alcoolisées et celle sur les boissons contenant des édulcorants de synthèse et ne contenant pas de sucres ajoutées sera étalée sur quatre ans ; la taxe sur les conventions d'assurance sera réduite de moitié durant cinq ans ; la Taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) ne sera applicable qu'à partir de 2018, date à compter de laquelle elle s'élèvera à dix euros par tonne de déchets réceptionnés dans une installation de stockage de déchets non dangereux. Par ailleurs, à compter du 1^{er} janvier 2014, l'octroi de mer et l'octroi de mer régional seront appliqués à Mayotte. À titre d'exemple, les carburants seront dorénavant taxés à hauteur de 54 euros par hectolitre (€/hl) pour les essences et supercarburants, de 34 €/hl pour le gazole et de 5 €/hl pour le gazole non routier. Dès le 1^{er} janvier 2014, le Conseil général pourra décider de modifier les taux fixés par la loi de finances rectificative pour encourager la production locale et/ou maîtriser le prix des produits dans certains secteurs.

En outre, l'extension et l'adaptation du Code de la construction et de l'habitation ainsi que diverses lois relatives au logement ont été rendues applicables à Mayotte par un décret du 27 décembre. Entre autres, les normes d'accès des bâtiments collectifs aux personnes handicapées, les caractéristiques du logement décent et les normes de sécurité des bâtiments et des constructions vont progressivement être mises en place et alignées sur le droit commun. Ainsi, l'installation d'un ascenseur dans les bâtiments d'habitation collectifs de plus de trois étages devra être effective à partir du 1^{er} janvier 2016. Aussi, les personnes handicapées devront pouvoir accéder aux Établissements recevant du public (ERP), dont le permis de construire sera déposé à partir du 1^{er} janvier 2016, et aux autres types de construction accessibles au public ou à vocation d'être louées à compter du 1^{er} janvier 2018.

Le RSA et le SMIG, revalorisés au 1^{er} janvier 2014, poursuivent leur rattrapage

Le Revenu de solidarité active (RSA) a été revalorisé de 37,5 %, contre +1,3 % en Métropole. Il représente à présent 249,7 euros pour un foyer composé d'un seul allocataire, soit la moitié de l'allocation perçue en France métropolitaine (499,3 euros). En outre, certains bénéficiaires du RSA, les bénéficiaires de l'Allocation de solidarité spécifique (ASS) et de la prime forfaitaire pour reprise d'activité se sont vus octroyer une aide exceptionnelle de fin d'année à Mayotte. Cette aide est de 38,11 euros pour un ménage composé d'une seule personne, majorée de 50 % pour un foyer composé de deux personnes et de 30 % pour toute personne supplémentaire.

D'autre part, le Salaire minimum interprofessionnel garanti (SMIG) augmente de 2,2 % pour atteindre 7,1 euros par heure à compter du 1^{er} janvier 2014.

Des grèves ont paralysé l'économie de l'île

Début décembre, les liaisons entre Petite et Grande-Terre ont été fortement perturbées par la grève du personnel navigant du Service des transports maritimes (STM). Le trafic de personnes et de marchandises a été presque totalement paralysé durant cinq jours à l'issue desquels une sortie de crise a été négociée entre les grévistes, qui demandaient le départ d'un membre de la direction, et le Conseil général gestionnaire du service public.

Par ailleurs, le mardi 10 décembre, un mouvement commun aux sociétés pétrolières des cinq Départements d'outre-mer (DOM) a conduit à la fermeture inopinée de toutes les stations services de l'île. Leurs revendications portent sur la mise en place du décret Lurel sur les produits pétroliers dont elles contestent l'opportunité et le contenu.

Rapport Lebreton : un plan d'urgence pour le système éducatif mahorais est préconisé

Le député Patrick LEBRETON a rendu le 4 décembre son rapport sur la régionalisation de l'emploi en Outre-mer. Quatre principaux axes ont été dégagés : piloter la réforme de l'emploi, moderniser et fluidifier les marchés de l'emploi local, régionaliser la formation pour régionaliser l'emploi et adapter les règles de la fonction publique aux réalités des outre-mer et des ultra-marins. Parmi les vingt-cinq propositions présentées dans le rapport, figure la mise en place d'un plan d'urgence pour redresser le système éducatif de Mayotte. L'insuffisance de constructions scolaires, et le système de rotation des élèves induit (un flux d'élèves le matin et un autre l'après-midi dans la même salle de classe), conduit à un accès inégalitaire à l'éducation. Une mission d'inspection relative aux constructions scolaires du premier degré, conduite à Mayotte par les Inspections générales de l'administration et de l'administration de l'Éducation nationale et de la recherche, évalue ainsi à près de 600 le nombre de salles de classe nécessaires pour supprimer les rotations, accroître la scolarisation des enfants de trois ans et améliorer le taux d'encadrement des élèves à l'horizon 2020.

Arrivée de la carte vitale à Mayotte

Les huit premières cartes vitales 2 ont été remises le 12 décembre lors d'une cérémonie en présence du Préfet Jacques WITKOWSKI, du directeur de la Caisse de sécurité sociale de Mayotte (CSSM), Jean VERON, et de la présidente de l'ordre local des médecins, le docteur DEMONTERA. Dès 2014, la carte vitale sera progressivement distribuée à l'ensemble des bénéficiaires de l'assurance maladie.

PRINCIPAUX INDICATEURS ÉCONOMIQUES

LES INDICATEURS DE RÉFÉRENCE				Données brutes	Variation sur 1 mois	Variation sur 12 mois
Prix (source : INSEE)	Indice général des prix à la consommation base 100 en déc. 2006		nov-13	117,1	0,0%	0,2%
Chômage (source : Pôle Emploi)	Nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A		sept.-13	5 809	-17,8%	-22,2%
Commerce extérieur (Source : Douanes)	Importations (en milliers d'euros)	mensuelles	sept.-13	62 924	100,6%	180,1%
	(hors hydrocarbures)	cumulées	sept.-13	334 661	23,2%	44,0%
	Exportations (en milliers d'euros)	mensuelles	sept.-13	284	-40,7%	-53,7%
		cumulées	sept.-13	5 722	5,2%	-4,0%
	Taux de couverture	mensuel	sept.-13	0,45%	-1,08 pt	-2,28 pt
		cumulé	sept.-13	1,71%	-0,29 pt	-0,85 pt
LES SECTEURS D'ACTIVITÉ :				Données brutes	Variation sur 1 mois	Variation sur 12 mois
Trafic aéroporuaire (Source : Aéroport de Mayotte)	Mouvements d'appareils ⁽¹⁾	mensuels	oct.-13	304	-12,9%	-23,8%
		cumulés	oct.-13	3 876	-	-4,8%
	Nombre de passagers (arrivées+départs)	mensuels	oct.-13	25 170	10,0%	7,5%
		cumulés	oct.-13	247 038	-	8,8%
	Fret et envois postaux (en tonnes)	mensuels	oct.-13	19,7	-16,5%	83,0%
	(départs)	cumulés	oct.-13	301,2	-	-3,2%
BTP (Source : Douanes)	Importations de ciment ⁽²⁾ (en tonnes)	mensuelles	sept.-13	9 691	118,3%	17,0%
		cumulées	sept.-13	59 155	-	-2,8%
Électricité (Source : EDM)	Nombre d'abonnés (cumul)		sept.-13	39 641	0,6%	1,3%
	Consommation ⁽³⁾ (en Mwh)	cumulée	sept.-13	197 758	-	8,8%
Hydrocarbures (Source : TOTAL)	Consommation (en milliers de litres)	mensuelle	sept.-13	9 091	1,9%	3,3%
		cumulée	sept.-13	85 788	-	3,2%
Automobile (Source : Préfecture)	Immatriculations de véhicules neufs	mensuelles	déc.-13	218,0	26,0%	32,9%
		cumulées	déc.-13	2 365	-	6,7%
	Immatriculations de véhicules d'occasion	mensuels	déc.-13	712	16,3%	27,4%
		cumulées	déc.-13	8 825	-	5,9%
Poissons d'élevage (Source : Douanes)	Exportations :					
	- en tonnes	mensuelles	sept.-13	0,0	-100,0%	-100,0%
		cumulées	sept.-13	62,8	-	35,3%
	- en milliers euros	mensuelles	sept.-13	0,0	-100,0%	-100,0%
	cumulées	sept.-13	484,1	-	45,4%	

(1) : Toute entrée ou sortie de navire ou d'avion représente un mouvement

(2) : Ciment au sens produits minéraux et produits des industries chimiques dans le Code des douanes

(3) : Données consolidées à pas trimestriel depuis fin 2011. Les informations mensuelles ne sont plus disponibles.

PRINCIPAUX TAUX D'INTÉRÊTS ET DE CHANGE

Taux directeurs de la Banque centrale européenne

Taux d'intérêt appliqué aux opérations principales de refinancement de l'Eurosystème	taux	0,25%	date d'effet	13/11/2013
Taux de la facilité de prêt marginal		0,75%		13/11/2013
Taux de la facilité de dépôt		0,00%		08/05/2013

Taux d'intérêt légal			Taux de l'épargne réglementée (depuis le 01/08/13)					
ANNEE	2013	0,04%	JO du 01/03/13	Livret A et bleu	LDD	LEP	PEL*	CEL*
ANNEE	2012	0,71%	JO du 08/02/12	1,25%	1,25%	1,75%	2,50%	0,75%

* hors prime d'Etat

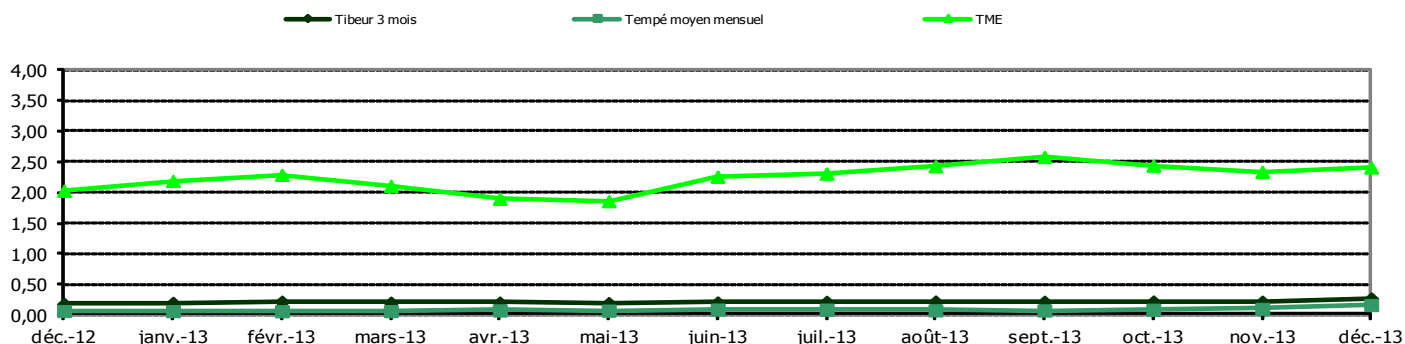
Taux moyen monétaire mensuel (Tempé moyen mensuel)				TIBEUR (Décembre 2013)			
Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	1 mois	3 mois	6 mois	1 an
0,0805%	0,0924%	0,1057%	0,1694%	0,2160%	0,2750%	0,3720%	0,5440%
Taux moyen mensuel des emprunts d'Etat à long terme (TME)				Taux moyen mensuel des obligations d'Etat (TMO)			
Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
2,58%	2,44%	2,34%	2,41%	2,78%	2,64%	2,54%	2,61%

Taux de l'usure (seuils applicables au 1er janvier 2014)

Crédits aux particuliers	Seuils de l'usure	Prêts aux personnes morales n'ayant pas d'activité industrielle, commerciale, artisanale, agricole ou professionnelle non commerciale	Seuils de l'usure
Prêts immobiliers			
Prêts à taux fixe	5,04%	Prêts consentis en vue d'achats ou de ventes à tempérament	7,96%
Prêts à taux variable	4,51%	Prêts d'une durée supérieure à deux ans, à taux variable	3,76%
Prêts-relais	5,23%	Prêts d'une durée supérieure à deux ans, à taux fixe	4,83%
Autres prêts		Découverts en compte (1)	13,31%
Prêts d'un montant inférieur à 3 000 euros	20,23%	Autres prêts d'une durée initiale inférieure ou égale à deux ans	4,36%
Prêts d'un montant compris entre 3 000 euros et 6 000 euros	15,12%	Prêts aux personnes physiques agissant pour leurs besoins professionnels et aux personnes morales ayant une activité industrielle, commerciale, artisanale, agricole ou professionnelle non commerciale	Seuils de l'usure
Prêts d'un montant supérieur à 6 000 euros	10,35%	Découverts en compte (1)	13,31%

(1) Ces taux ne comprennent pas les éventuelles commissions sur le plus fort découvert du mois

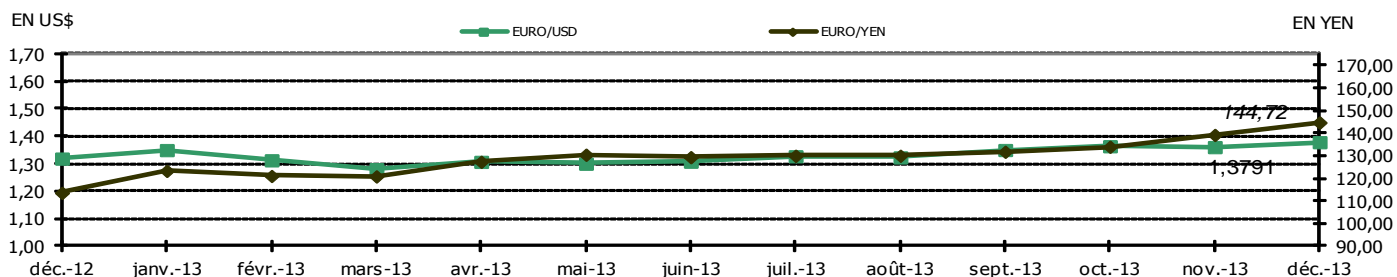
Taux des marchés monétaires et obligataires



Taux de change (dernier cours fin de mois)

EURO/USD (Etats-Unis)	1,3791	EURO/ZAR (Afrique du sud)	14,5660	EURO/SRD (Surinam)	4,5349
EURO/JPY (Japon)	144,7200	EURO/BWP (Botswana)	12,0176	EURO/ANG (Ant. Néerl.)	2,4598
EURO/CAD (Canada)	1,4671	EURO/SCR (Seychelles)	16,5859	EURO/DOP (Rép. Dom.)	58,6788
EURO/GBP (Grande-Bretagne)	0,83370	EURO/MUR (Maurice)	41,2607	EURO/BBD (La Barbade)	2,7484
EURO/SGD (Singapour)	1,7414	EURO/BRL (Brésil)	3,2576	EURO/TTD (Trinité et Tobago)	8,8087
EURO/HKD (Hong-Kong)	10,6933	EURO/VEF (Vénézuéla)	8,6467	EURO/XPF (COM Pacifique)	119,33170
EURO/MGA (Madagascar)	3078,2352	EURO/XCD (Dominique)	3,7104	EURO/FC (Comores)	491,96775

Evolution de l'euro sur 12 mois (dernier cours fin de mois)



Taux de conversion irrévocables pour les 17 pays de la zone euro

1 EURO =	40,3399 BEF	6,55957 FRF	40,3399 LUF	200,482 PTE	15,6466 EEK
	1,95583 DEM	0,787564 IEP	2,20371 NLG	5,94573 FIM	
	166,386 ESP	1936,27 ITL	13,7603 ATS	340,750 GRD	
	239,640 SIT	0,585274 CYP	0,429300 MTL	30,1260 SKK	

Directeur de la publication : N. de SEZE - Responsable de la rédaction : Y. MAYET

Editeur et Imprimeur : IEDOM - BP 500 - 97600 Mamoudzou

Achevé d'imprimer le 17 janvier 2014 - Dépôt légal : janvier 2014 - ISSN 1240 - 280X